



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR
PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues
loin de la végétation
qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture



Réaliser ses travaux
loin de la végétation
et prévoir un extincteur à portée de main



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision



S'abriter dans un bâtiment.
La voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable



Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

feux-foret.gouv.fr





POLLUTION DE L'AIR

COMMUNIQUÉ D'INFORMATION & RECOMMANDATIONS



PARTICULIERS **PROFESSIONNELS** **COLLECTIVITÉS**

Les peintures et matériaux de construction portent une étiquette qui vous permet de choisir des produits qui émettent moins de solvants. Privilégiez-les.

Reportez tous les travaux d'entretien ou de nettoyage effectués avec des produits à base de solvants organiques.

INDUSTRIE

Reportez certaines opérations émettrices de COV.

Pour les activités de production, soyez vigilant sur l'état de vos installations de combustion et sur le bon fonctionnement des dispositifs anti-pollution.

Réduisez les rejets atmosphériques, y compris par la baisse d'activité.

Utilisez les systèmes de dépollution renforcés.

PARTICULIERS **PROFESSIONNELS**

Réduisez l'activité sur les chantiers générateurs de poussières et recourez à des mesures compensatoires.

Le brûlage à l'air libre de déchets est interdit toute l'année. Cette pratique est sanctionnée.

PROFESSIONNELS **COLLECTIVITÉS**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) anticipent la mise en œuvre des dispositions prévues dans leur arrêté d'autorisation d'exploiter.

Évitez l'utilisation de la voiture en solo en recourant aux transports en commun, au covoiturage et aux modes doux.

Interdit ou report

Vigilance

Bonne pratique

COV Composés Organiques Volatils

PDE PDA Plan de Déplacements, Entreprise / Administration

Polluant secondaire issu de la transformation photo-chimique de polluants primaires (dioxyde d'azote NO_x, composés organiques volatils - COV,...) sous l'effet du rayonnement solaire.



Retrouvez ces informations sur le site de la préfecture de votre département.

Pour en savoir plus sur les niveaux de pollution :



Surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire

